



Récupération de bijoux après décès

Par **Julien**, le **19/02/2013** à **09:44**

Bonjour, rnMa mère est décédée. Auparavant je lui avais offert plusieurs bijoux, avec les factures à mon nom. Nous sommes quatre enfants. rnMa question :rnEst-ce que je peux récupérer ces bijoux en toute légalité ?rnMerci et bonne journée.

Par **trichat**, le **21/02/2013** à **08:26**

Bonjour,rnrnLes bijoux offerts à votre maman constituaient des cadeaux et dès l'instant où vous les avez offerts, elle en était devenue propriétaire.rnrnAprès son décès et l'ouverture de sa succession, un inventaire doit être établi: ses bijoux doivent y figurer.rnrnLors du partage, et en accord avec les co-héritiers, vous pouvez vous les faire attribuer et la valeur de ces bijoux sera imputée sur votre part d'héritage.rnrnCordialement.